



Arrêt maladie pour opération

Par **Marieke**, le **30/03/2010** à **15:07**

Bonjour,

Je souhaite me renseigner sur les conditions légales pour poser un arrêt maladie afin de se faire opérer.

Je vous explique mon cas : il s'agit de ma sœur, qui doit programmer une opération d'un kyste, opération importante car elle souhaite avoir des enfants et doit donc se faire opérer rapidement pour limiter les risques.

Elle a fait par de son cas à sa responsable, lui demandant à quelle date cela serait le plus arrangeant pour l'entreprise ce printemps, afin que l'hôpital programme l'opération. Celle ci lui a répondu qu'elle souhaitait prendre des congés, et que donc elle lui donnerait une réponse quand elle aurait fixé ses dates. Une semaine après, elle lui annonce qu'elle prendra ses congés en avril, et lui demande donc de prendre son arrêt fin mai. C'est choses faite, mais maintenant elle lui demande de décaler à nouveau la date de l'opération (plus tard évidemment), car le samedi de cette semaine là elle a posé un congé qu'elle avait oublié (la responsable) et ne souhaite pas le décaler. Cela repousse l'opération au mieux au mois de juin (dans une petite ville où seul un chirurgien pratique cette opération et dont l'agenda se rempli fort vite...).

Je voudrais donc savoir à quoi s'expose ma sœur si elle conserve sa date d'opération, empêchant de ce fait sa patronne de prendre un jour de congé ? A-t-elle le droit d'imposer sa date, sachant qu'elle a tout de même cherché une solution arrangeante pour les deux parties ?

Merci d'avance pour vos réponses !